



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance situation sanitaire

Saint-Pierre, le 28 juin 2022

A l'instar de la métropole, l'épidémie de Covid-19 montre des signes de recrudescence dans l'archipel : 10 nouveaux cas de covid-19 ont ainsi été signalés depuis la semaine dernière.

Face à cette résurgence de cas de Covid sur le territoire, le préfet lance un appel à la vigilance et souhaite rappeler les conduites élémentaires à tenir :

- **toute personne dépistée positive doit immédiatement s'isoler et informer ses contacts ;**
- les personnes contacts et celles qui auraient des symptômes rappelant ceux de la Covid-19 doivent sans attendre réaliser un test (autotest, TAG ou PCR) et limiter leurs contacts avec des personnes fragiles ;

Des autotests sont à disposition dans les pharmacies, à l'ATS ainsi que dans les zones d'arrivée de l'aérogare et de la gare maritime. Les tests antigéniques peuvent être réalisés en pharmacie, et les tests PCR sont réalisés à l'hôpital :

- la **vaccination de rappel** est à la disposition des personnes qui souhaitent acquérir une plus grande immunité face à l'épidémie. Ces personnes sont invitées à prendre contact avec leur médecin référent.

Pour rappel, la première dose de rappel (ou 3ème dose) est accessible à toute personne de + de 12 ans, la seconde dose de rappel (ou 4ème dose) est pour sa part accessible aux personnes de + de 60 ans.

Toutes les informations sur les gestes barrières, les règles d'auto-isollement et les conduites à tenir pour les cas-contacts sont disponibles sur la page dédiée du site internet de la préfecture (rubrique [Coronavirus/protocoles sanitaires](#)).